

Edité le : 20/12/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 3

SIERA

45 RUE COLBERT
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE21-209474	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain
Identification échantillon :	LSE2112-24059	N° Prélèvement :	00129004
N° Analyse :	00136646		
Nature:	Eau à la production		
Point de Surveillance :	TTP (CLG) AMBRONAY	Code PSV :	0000001650
Localisation exacte :	robinet réservoir		
Dept et commune :	01 AMBRONAY		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,0051655300	Y :	5,3670404800
UGE :	0064 - SI REGION D'AMBERIEU-EN-BUGEY		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	P1	Type Analyse :	1PA
Nom de l'exploitant :	SIE REGION D'AMBERIEU-EN-BUGEY 45 RUE COLBERT 1500 AMBERIEU EN BUGEY	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	TTP (CLG) AMBRONAY	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 09/12/2021 à 10h14 Réception au laboratoire le 09/12/2021 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / FADILI Tarik Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	001304

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 10/12/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Couleur de l'eau	01PA**	0	-	Analyse qualitative			
Température de l'eau	01PA**	11.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
pH sur le terrain	01PA**	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	01PA**	0.47	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	01PA**	0.50	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Ozone	01PA**	N.M.	mg/l O3	Méthode à la sonde			
Bioxyde de chlore	01PA**	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	01PA**	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	01PA**	0 Chlore	-	Méthode qualitative			
Pesticides							
<i>Total pesticides</i>							
Somme des pesticides identifiés	01PA**	<0.500	µg/l	Calcul		0.5	
<i>Pesticides azotés</i>							
Cyromazine	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Amétryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine 2-hydroxy	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cyanazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Desmetryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexazinone	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metamitron	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Prometon	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Prometryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propazine	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sebuthylazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Secbumeton	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbumeton	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbumeton déséthyl	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbutylazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbutylazine déséthyl	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbutryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simetryne	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simazine	01PA**	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déisopropyl	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	01PA**	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Somme de l'atrazine et de ses métabolites	01PA**	<0.020	µg/l	Calcul			

01PA**

ANALYSE (1PA) TRIAZINES ET METABOLITES (ARS01-2021)

.../...

Edité le : 20/12/2021

Identification échantillon : LSE2112-24059

Destinataire : SIERA

Eau respectant les limites et les références de qualité physico-chimiques fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Delphine LARUE
Valideur technique

